

PRÉFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE
 3, Avenue de la Préfecture
 35026 Rennes Cedex
 Autobus : ligne 15

CAISE

SERVICE
 DE LA COORDINATION ET DE
 L'ACTION ÉCONOMIQUE

21 JUIN 1982

21 JUIN 1982

2^e bureau

Téléphone (99) 02.82.22 Poste 8776 8777

Référence à rappeler

SCAE/2/

M^r Roumégoux
M.L.

LE PREFET COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE
 DE LA REGION DE BRETAGNE
 ET DU DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

à

Monsieur l'Ingénieur en Chef
 Directeur départemental de l'Équipement ATM/BEM
 Bureau d'Exploitation Maritime

ATM lb	23652
IA.	
B.A.S.	
D.P.	X
S.P.R.	
S.P.G.	
S.D.A.	
S.G.O.L.	
S.M.T.	
B.P.C.	
Reponse le	

OBJET : Commune de ST MALO
 Servitude de passage des piétons en bordure du littoral.
 Modification du tracé.

REFER : Votre lettre ATM/BEM du 1er juin 1982.

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour
 exécution en ce qui vous concerne, dix ampliations de l'arrêté préfectoral
 du **18 JUIN 1982** portant approbation de la modification du tracé
 de la servitude de passage des piétons en bordure du littoral à SAINT MALO.

En application de l'article R 160.22 du code de l'urbanisme
 je vous demande d'effectuer les formalités nécessaires auprès de la Conser-
 vations des hypothèques. Je me charge pour ma part de la publication dans la
 presse.

Vous trouverez également ci-joint un exemplaire du dossier que
 vous voudrez bien laisser à la disposition du public.

Je vous laisse le soin en liaison avec le maire de ST MALO
 de prendre toute mesure de signalisation appropriée en vue de préciser
 l'emplacement de la servitude.

Enfin je vous serais obligé de me faire parvenir, avant
 l'expiration du délai prévu à l'article L 123.10 du code précité les
 pièces du P.O.S. concernées par cette servitude afin que je puisse procéder
 à la mise à jour de ce document.

TRANSMISSION D. D. E.	
Attr.	Inf.
D. D. E.	
D. A.	
CAB.	
S. P. R.	
C. G.	
C. I. R.	
S. P. G.	
S. A. E.	
S. U.	
S. C.	
S. R.	
S. G. T.	
A. T. 1	
A. T. M.	X
A. T. 3	

Le Préfet, Commissaire de la République,
 Pour le Préfet et par délégation
 Le Secrétaire Général,

Jean PELISSIER